

La compensation carbone, critiquée à tort ou à raison ?

La compensation carbone a mauvaise presse. La faute à certaines entreprises, qui abusent de ce mécanisme de financement à mauvais escient. Pour autant, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain : « Un bon projet financé par des crédits carbone a vraiment de l'impact, il ne faut pas s'en priver ! », assure Nicolas Crestin, co-fondateur de la startup Sami, qui accompagne les entreprises dans leur stratégie environnementale.

Temps de lecture : minute

9 décembre 2021

Si la COP26, qui s'est achevée à Glasgow le 13 novembre, affiche un bilan en demi-teinte, pour beaucoup elle a néanmoins permis aux États de trouver un terrain d'entente sur l'un des derniers points techniques de l'Accord de Paris : l'article 6. Ce dernier régit les marchés carbone, sur lesquels des acteurs, telles que les entreprises privées, financent des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), certifiés grâce à des crédits-carbones.

Cette compensation carbone est l'un des leviers d'action pour les entreprises dans le chemin qui mène vers la neutralité carbone planétaire, qui doit être atteinte en 2050 pour éviter un réchauffement supérieur à 2°C.



À lire aussi

« Finance verte » : faut-il croire au nouvel engagement des grandes banques à la COP26 ?

Malheureusement, certaines en usent et en abusent et ce mécanisme est régulièrement critiqué, pour de bonnes comme de moins bonnes raisons. À Glasgow, les États signataires de l'Accord de Paris ont adopté un mécanisme d'ajustement, qui empêche toute double comptabilité des crédits-carbone. Un pas dans la bonne direction, mais encore insuffisant pour lutter contre les excès.

La compensation carbone, une définition complexe

" Pour comprendre ce qu'est la compensation carbone, il est nécessaire de revenir à l'état de fait : toute entreprise, État et individu est nécessairement responsable d'émissions de gaz à effet de serre, qui contribuent au changement climatique ", rappelle Nicolas Crestin, cofondateur de la startup Sami, une solution en ligne qui accompagne les startups, PME et ETI dans leur engagement pour le climat. Pour les

calculer, il existe des méthodologies, comme la norme ISO 14064 à l'échelle internationale, celle du Greenhouse Gas Protocol (GHG) dans les pays anglophones ou, en France, le Bilan carbone, conçu par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et géré par l'Association Bilan Carbone (ABC).

Si une entreprise veut contribuer à la neutralité carbone, elle doit commencer par appliquer l'une de ces méthodologies qui lui permettra de mesurer ses émissions. Pour agir, une entreprise a ensuite trois leviers d'action :

1. Réduire ses propres émissions de gaz à effets de serre.
2. Sensibiliser au réchauffement climatique ses collaborateurs et ses partenaires (signalétique, ateliers, formations...) ainsi que ses clients.
3. Financer des projets " *hors de sa chaîne de valeur, de son secteur ou de son pays* ", précise Nicolas Crestin, pour séquestrer des émissions (absorber des GES) ou les éviter (transformer un environnement pour que des émissions qui auraient été générées en temps normal ne le soient plus).

La mesure d'émissions évitées est un complément très pertinent au bilan carbone, et permet d'appréhender sa contribution à la lutte contre le changement climatique !

Ravi-e-s d'accompagner @EffyGroupe dans cette démarche ambitieuse [#co2bewareofEffy](https://t.co/RXzgKRD8nl)
<https://t.co/RXzgKRD8nl>

— Sami (@sami_tigate) November 4, 2021

Les missions de gaz à effet de serre induites par l'activité d'une entreprise, c'est-à-dire l'empreinte carbone exprimée en équivalence CO₂, sont généralement réparties en trois scopes :

- Scope 1 : les émissions qui ont lieu directement sur place, où se trouve l'entreprise (exemples : climatisation, chauffage au gaz, pétrole brûlé dans les voitures de fonction des collaborateurs, etc).
- Scope 2 : les émissions indirectement liées à l'énergie consommée (exemple : émissions au niveau des centrales de gaz qui alimentent le site de l'entreprise en électricité).
- Scope 3 : tout le reste des émissions indirectement liées à l'activité de l'entreprise (exemples : émissions générées par les produits fabriqués ou par les énergies utilisées pour la production).

Une fois cette empreinte carbone complète calculée, l'entreprise peut essayer de la réduire un maximum, et éventuellement la " compenser " en achetant des crédits carbone issus de projets qui permettent de séquestrer ou éviter autant d'émissions que celles de l'entreprise.

Là encore, il existe plusieurs standards de référence qui délivrent des " crédits carbone ". Parmi les standards les plus reconnus, on retrouve ceux des deux organismes internationaux privés Gold Standard et Verra, celui du GHG ou, en France, le Label bas-carbone, porté par le ministère français de la Transition écologique, qui l'a développé avec l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE).

La compensation carbone sous le feu des critiques

Le terme " compensation carbone " est vivement critiqué pour de multiples raisons. Nicolas Crestin les répartit en deux catégories : les " *mauvais financeurs* " et les " *mauvais projets* ".

Les mauvais financeurs

Parmi les mauvais financeurs, on trouve tout d'abord les entreprises dont la stratégie environnementale se résume à la compensation carbone, c'est-à-dire qui se contentent de financer des projets de séquestration ou d'évitement des émissions de GES à hauteur de leurs propres émissions, sans réduire ces dernières. Et parfois en l'affichant haut et fort, tombant volontiers dans les travers du greenwashing. " *Théoriquement, on pourrait se dire que $1-1 = 0$ et que cette approche est valable. Mais, dans la réalité, il y a des limites scientifiques qui la rendent inopérante* ", argue Nicolas Crestin.



À lire aussi

Les entreprises du numérique face au défi du greenwashing

Il y a d'abord un problème de temporalité : " *Il peut y avoir un gros laps de temps entre les GES émis à un instant T par une entreprise et la préservation (sous forme de séquestration ou d'évitement) des émissions engendrées par le projet qu'elles financent*, détaille le co-fondateur de

Sami. Or, pour éviter la catastrophe, les objectifs de réduction doivent être fixés à court terme, généralement de 50% des émissions de GES d'ici 2030 et de 90% d'ici 2040-2050 ", comme le prévoit le Net Zero Standard, référentiel de réduction d'émissions pour les entreprises.

La deuxième grande limite à une vision centrée sur la compensation carbone est encore plus simple à comprendre : nos ressources ne sont pas infinies et " *il n'y a pas assez de puits de carbone pour que tout le monde puisse compenser en même temps* ", signale Nicolas Crestin. " *En tant qu'entreprise, compenser mon empreinte carbone revient à empêcher une autre entreprise de faire de même* ", poursuit-il.

Enfin, en déculpabilisant totalement l'émission de GES, cette logique de compensation pousse l'entreprise elle-même, mais surtout ses clients, à consommer toujours plus, et donc à émettre toujours plus. C'est d'autant plus vrai quand, grâce à cette compensation, l'entreprise en question s'affiche comme " neutre en carbone ", une revendication que Nicolas Crestin déconseille fortement d'utiliser - aux bons comme aux mauvais financeurs : " *Aujourd'hui, aucune entreprise n'est neutre en carbone* ", tranche-t-il.

Parfois, certains mauvais financeurs vont encore plus loin dans la mauvaise foi et se déclarent neutres en carbone alors qu'ils ne mesurent qu'une partie de leur bilan carbone, généralement les scopes 1 et 2, sans prendre en compte les émissions plus indirectes, non moins réelles.

Les mauvais projets

Pour Nicolas Crestin, les mauvais projets sont ceux qui " *n'atteignent pas les objectifs estimés de séquestration ou d'évitement des émissions de GES* ", parce que leurs impacts ont été mal calculés, de manière plus ou moins volontaire.

Cet écueil vient d'une situation que les pays essaient aujourd'hui de réguler : le marché volontaire des crédits carbone est un marché de gré-à-gré non réglementé, " *dans lequel un vendeur se met d'accord avec un acheteur sur un prix à la tonne* ", décrit Etienne Variot, co-fondateur de Rize, un opérateur français qui aide les agriculteurs à obtenir des financements et qui s'occupe du suivi des projets agricoles.

Sur ce marché, on retrouve bien sûr les organismes reconnus comme sérieux, qui délivrent des crédits carbone après avoir suivi une méthodologie rigoureuse. C'est-à-dire, pour résumer, qui s'assurent de l'impact effectif du projet sur la réduction des émissions grâce à plusieurs critères, que l'on regroupe généralement en trois catégories :

- L'additionnalité, soit la preuve qu'un projet va bien permettre d'éviter ou de séquestrer du carbone par rapport à un scénario de référence. " *En France, quand on coupe des arbres, on est contraint d'en replanter*, illustre Nicolas Crestin. *Si un projet carbone prévoit de planter des arbres à cet endroit, où, quoi qu'il arrive, ces derniers auraient été replantés, alors l'additionnalité du projet n'est pas vérifiée.* "
- La mesurabilité, qui implique la fiabilité du calcul, à savoir vérifier que x crédits carbone vont bien permettre de préserver y tonnes d'équivalent CO₂ ; la permanence d'un projet - " *le Label bas-carbone impose une durée de vérification de cinq ans, par exemple* ", remarque Etienne Variot ; mais aussi l'audit final.
- L'unicité, c'est-à-dire l'assurance qu'un crédit ne soit pas utilisé deux fois - qui sera désormais pilotée par le mécanisme d'ajustement validé par les Etats signataires de l'Accord de Paris.

Malheureusement, en l'absence de réglementation, ces standards reconnus cohabitent avec " *toutes sortes d'autres acteurs ou coalitions d'acteurs qui s'auto-certifient* " et dont certains ne suivent pas des méthodologies aussi rigoureuses que celles du Label bas-carbone et consorts, continue Etienne Variot. Par ailleurs, " *en se concentrant*

seulement sur les tonnes de GES reconnues et non sur la qualité du projet, on peut être amené à financer des projets qui ont des effets de bord négatifs, telle que la monoculture dans la foresterie, qui a un effet néfaste sur la biodiversité ", alerte-t-il.

S'est formé un marché carbone assez chaotique avec nombre d'intermédiaires - interdits dans le cadre du Label bas-carbone, par exemple -, pas toujours vertueux, qui rachètent et revendent les " certificats carbone ", comme Etienne Variot préfère les appeler. " *Ce qui fait qu'aujourd'hui, il y a sur le marché du carbone toutes sortes de prix, de 3 euros par tonne pour des projets low cost à parfois plus d'une centaine d'euros par tonne pour le Label bas-carbone, en passant par de bons projets, certes moins locaux que ceux de ce label français mais tout aussi sérieux. "*

Mieux vaut parler de " contribution carbone "

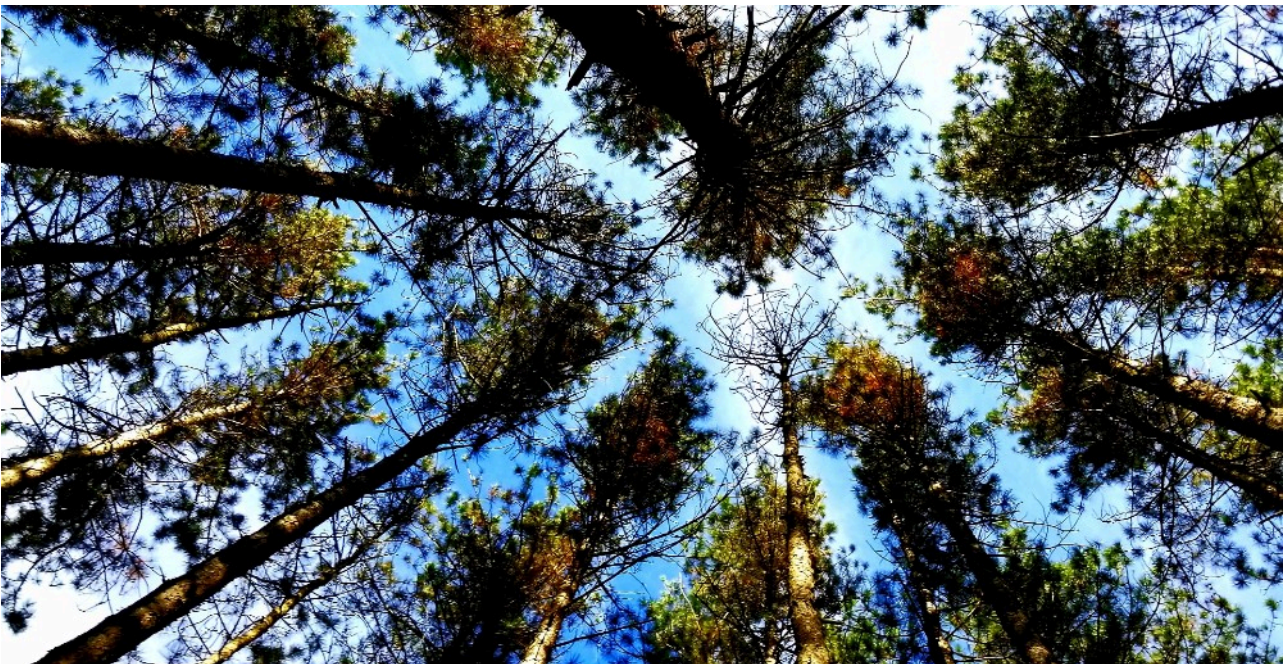
Pour lutter contre les dérives de la compensation carbone, le cabinet de conseil français Carbone 4, fondé par Jean-Marc Jancovici - également à l'origine du Bilan carbone - propose de troquer le terme " compensation " par " contribution ".

Si, dans les faits, il désigne toujours le financement de projets pour préserver des émissions de GES, il s'inscrit dans la vision plus globale du Net-Zero Standard. Ce référentiel, conçu par la Science Based Targets Initiative (SBTI) - une émanation du Carbon Disclosure Project (CDP) - impose aux entreprises qui y adhèrent de déployer une stratégie complète, constituée d'une mesure de leurs émissions, d'un objectif de réduction et de contribution carbone.

La contribution carbone, essentielle pour

réduire nos émissions ?

À l'image de ce changement de vision, le co-fondateur de Sami et Etienne Variot soulignent d'une même voix que, malgré les critiques, " *la contribution carbone demeure un levier d'action essentiel pour tendre à la réduction de nos émissions* ". " *Elle permet de séquestrer environ 10% des émissions dont on doit se débarrasser d'ici 2050, donc on ne doit pas la négliger* ", martèle Nicolas Crestin.



À lire aussi

Un Nutri-Score de l'empreinte écologique pour pousser les entreprises à la sobriété numérique

" *Les leviers d'action d'une entreprise tertiaire basée à Paris, dont tous les collaborateurs viennent au travail en transports en commun, ne sont pas énormes, par exemple. Elle ne peut modifier que quelques pratiques à la marge, comme sa politique d'achat d'outils informatiques. Alors, la contribution devient un levier très puissant* ", poursuit-il. De plus, tout comme les mauvais projets peuvent avoir des effets pervers, les bons " *engendrent bien souvent des co-bénéfices pour la biodiversité ou la santé* "

humaine ", complète le co-fondateur de Rize. Nicolas Crestin abonde : " Un bon projet a vraiment de l'impact, il ne faut pas s'en priver ! "

Mais cette contribution carbone doit absolument s'inscrire " dans une stratégie globale, où l'on mesure son bilan carbone de manière rigoureuse, où l'on s'engage sur une réduction de ses émissions et où l'on finance des projets de préservation des émissions hors de son activité - et surtout, où l'on communique sur ces trois chiffres, de manière transparente et de façon à ce qu'ils soient décorrélés les uns des autres ", conclut Nicolas Crestin. La réduction des émissions carbone est l'affaire de tous.

Maddyness, partenaire média de Sami

Article écrit par Maddyness, avec Sami